

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2025

Le mercredi 4 juin 2025 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, M. LECAT François, M. COSNARD Pierre, Mme RAYMUNDIE Raymonde, adjoints, Mme BRUNEAU Christelle, M. DIAS FERREIRA Baptiste, M. MAUTALEMENT Hantz, Mme PION Christelle, Mme TABURET Sandrine, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme COURTILLET Jennifer à Mme BRUNEAU Christelle
- M. COLANGE Alain à M. MAUTALEMENT Hantz

Absents excusés : Mme BRIFFARD Alexandra et M. LEMAITRE Pierre

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme TABURET Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu du 9 avril 2025.

1) Encaissement recette exceptionnelle / vente de livres

La bibliothèque ayant déménagé, les bénévoles ont procédé à un désherbage et ont effectué une vente de livres lors du festival « art et culture » organisé par la Commune du 16 au 18 mai 2025. Cette vente a permis de récolter la somme de 170 € en numéraire. Le SGC n'étant plus autorisé à encaisser des espèces depuis le marché passé entre la DGFIP et les buralistes de la Française des jeux, après avis de Mme GALIOT, trésorière, il convient d'encaisser cette somme par l'émission d'un titre de recette au nom de la Commune et de payer ce titre en espèces auprès d'un buraliste avec le datamatrix (QR code) qui sera apposé sur l'ASAP (avis des sommes à payer).

M. le maire précise qu'il ne faudra plus prendre ce genre d'initiatives, le maniement des fonds publics sans régie par des bénévoles n'étant pas autorisé.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal prend acte de cette vente et autorise M. le maire à effectuer les démarches indiquées ci-dessus. Le titre sera imputé au 75888 du budget 2025.

2) Budget 2025 / Décision modificative n°1

Un déséquilibre sur les opérations d'ordre a été constaté sur le budget 2025 lors du contrôle budgétaire :

Chapitre 040 → 10 388 €

Chapitre 042 c/681 → 10 468 €

Ces opérations devant impérativement être équilibrées, il est utile de modifier le budget de la façon suivante :

- c/681-042 → - 80 €
- c/60632 → + 80 €

Le conseil Municipal prend acte de cette erreur et accepte, à l'unanimité, de modifier le budget 2025 de la façon indiquée ci-dessus.

3) Travaux complémentaires 2025

M. le maire fait part de travaux complémentaires nécessaires sur l'école et la bibliothèque, selon devis de l'entreprise NV Aluminium :

- Remplacement des stores par des volets roulants pour un montant de 7 362 € ht,
- Modification des ouvertures des fenêtres dans la salle d'évolution pour un montant de 6 296 € ht.

Le conseil Municipal prend note de ces travaux complémentaires, qui seront imputés en investissement sur l'opération 75 c/231.

4) Suppression du poste d'adjoint administratif principal à temps non complet / Augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif à temps complet

M. le maire rappelle que Mme LECAT Pascale, occupant le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (durée hebdomadaire de 15/35^{ème}), fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2025.

Il convient donc de revoir l'organisation du service administratif.

Jusqu'à ce jour, l'organisation était la suivante :

- Un poste d'attaché, secrétaire générale de mairie, à temps complet (35/35^{ème})
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, secrétaire, à temps non complet (15/35^{ème})
- Un poste d'adjoint administratif, secrétaire, à temps non complet (20/35^{ème}).

La nouvelle organisation proposée est :

- Un poste d'attaché, secrétaire générale de mairie, à temps complet (35/35^{ème})
- Un poste d'adjoint administratif, secrétaire, à temps complet (35/35^{ème}).

M. le maire précise que le Comité Social Territorial, saisi le 14 avril 2025, réuni le 23 mai 2025, a émis un avis favorable sur cette nouvelle organisation qui sera effective au 1^{er} juillet 2025. Mme BECQUET Charlotte, après avoir donné son accord, sera donc à temps complet à compter de cette même date.

M. le maire soumet cette modification au vote du conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle organisation.

Le poste d'adjoint d'administratif principal de 1^{ère} classe est donc supprimé au 1^{er} juillet 2025, le poste d'adjoint d'administratif sera porté à temps complet à cette même date.

Les cadeaux de départ n'étant plus autorisés, M. le maire ajoute qu'une prime de 1100 € a été versée à Mme LECAT par le biais de l'IFSE (montant perçu également par Mme MEURIE lors de son départ à la retraite).

5) Spectacle de Noël des enfants le 12 décembre 2025 à l'espace Wapalleria

Comme chaque année, un spectacle sera offert aux enfants âgés de 2 à 11 ans révolus. Il se déroulera le vendredi 12 décembre 2025 à 18h30 à l'espace Wapalleria.

Plusieurs propositions ont été étudiées par la commission.

Après étude, il est proposé de retenir le spectacle de magie « le Noël des Christies » avec PASS PRIVILEGES ainsi que le Père Noël pour un coût total à 4000 € ttc. Le conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Des confiseries seront également à prévoir.
Les dépenses seront imputées au budget 2025 au c/623.

6) Recours aux contrats saisonniers

Le recrutement de jeunes au service technique de la Commune durant les congés d'été donne satisfaction depuis maintenant plusieurs années. Travail d'été pour les jeunes, aide pour les agents permanents, cette solution est appréciée de tous et permet d'assurer correctement l'entretien des espaces verts.

Aussi, M. le maire propose de reconduire ce système pour l'été 2025 en créant un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet.

Il suggère de recruter des jeunes sur la période du 16 juin 2025 au 31 août 2025.

Ces jeunes seront recrutés pour le service technique sur différentes périodes en fonction des besoins du service et des candidatures reçues (actuellement trois de jeunes Vespaliens, une 4^{ème} candidature de l'extérieur pourrait être acceptée).

M. le maire rappelle que l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise, en son alinéa 2, le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. le maire propose :

- la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent polyvalent au service technique dont la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures pour la période du 16 juin 2025 au 31 août 2025.

- l'établissement de contrats à durée déterminée, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- la rémunération sera fixée par référence au grade d'adjoint technique, sur la base de l'indice majoré 370 (indice brut 374) auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création, à compter du 16 juin 2025, d'un poste non permanent et autorise M. le maire à signer un ou plusieurs contrats à durée déterminée sur la période précitée, pour le recrutement d'un agent non titulaire, dans les conditions énoncées ci-dessus. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6413 du budget 2025.

7) Compte-rendu des commissions et informations diverses

- La sortie « jeunes » se déroulera le 21 juin prochain. Départ de la mairie prévu à 13h30. 46 jeunes sont inscrits (34 karting et 12 laser games).

Se portent volontaires pour l'accompagnement : Mme BRUNEAU, M. DIAS FERREIRA, M. MAUVALENT, M. COSNARD et Mme COURTILLET.

- Demande d'aide exceptionnelle

Les sapeurs pompiers humanitaires (groupe de secours catastrophes français) sollicitent une subvention exceptionnelle pour venir en aide à l'Ukraine. Un accord de principe est donné. Un débat s'installe sur le montant à attribuer. Après divers échanges, il est décidé, à l'unanimité, de verser une aide exceptionnelle de 350 €, qui sera imputée au budget 2025 au c/65748.

* Suite aux inquiétudes de M. et Mme HUE, intervenus lors d'une précédente séance, concernant les odeurs provenant de la déchetterie exploitée sur la commune de Saint Jean du Cardonnay. M. le maire a interrogé le SMEDAR. Une nouvelle étude va être programmée avec un organisme spécialisé dans le « langage des nez » afin d'établir une cartographie des odeurs issues des activités de l'établissement. Il lui a été précisé que le site dispose déjà d'une installation de neutralisation des odeurs dont le fonctionnement est asservi au sens des vents. Concernant l'inquiétude sur la composition des émanations, il a été confirmé que l'établissement réalise du compost exclusivement à partir de déchets verts collectés dans la Métropole, sans ajout de produits chimiques.

M. le maire signale également que la déchetterie semble vouloir s'étendre selon les dires de M. NIEL, maire de Saint Jean du Cardonnay.

8) Questions diverses

Tour de table

✎ M. LECAT réitère sa demande concernant le bilan 2024 de l'espace Wapalleria et aimerait l'obtenir si possible avant la prochaine séance.

Suite aux travaux de réfection de chaussée, certains passages piétons disparus sont à refaire. Concernant le rond-point des houx/des cottages : il faut faire quelque chose et remettre de la signalisation. M. BRUNET explique que la DDR a conseillé de faire le mini giratoire, mais dit qu'il faudrait supprimer le tour de béton pour que tout soit carrossable. Le giracube a disparu. A la demande de M. LECAT, M. BRUNET fait un point sur le retour des demandes de subventions déposées auprès du Département et de la CAF pour l'aménagement des aires de jeux.

✎ Mme TABURET interroge M. le maire sur la réglementation applicable en matière de nuisances sonores liées à l'usage des piscines et des pompes à chaleur. Elle fait part de préoccupations concernant les bruits que ces équipements peuvent générer.

Elle évoque également la multiplication des installations d'abris de jardin et s'interroge sur les obligations en matière de déclaration d'urbanisme.

Un rappel peut une nouvelle fois être fait sur le respect du voisinage.

Mme TABURET fait part également d'un message sur Illiwap d'Hénoville signalant des cambriolages en pleine journée.

✎ Mme PION informe le conseil Municipal de l'installation d'un radar sur le pont Flaubert, vitesse limitée à 50 km/h.

✎ Mme BRUNEAU signale la disparition du panneau de sortie d'agglomération au Vaumain ainsi qu'un panneau à retirer dans le lotissement « le Vert Galant ».

M. LECAT ajoute que ces faits sont réguliers, au hameau du Rousseuil il faudrait remettre des gros cailloux, et porter plainte.

✎ M. DIAS FERREIRA dresse le bilan du weekend arts festifs. L'objectif est atteint, avec notamment 1583 entrées comptabilisées dans la salle de spectacle.

Il adresse ses remerciements aux bénévoles, à M. BRUNET, Mme BRUNET, Mme COURTILLET, ainsi qu'à M. RIBEIRO Nathan, stagiaire, qu'il félicite pour le travail fourni et le logo de la Commune refait au styler gratuitement.

M. DIAS FERRAIERA demande ensuite que soit installée une barrière pour empêcher l'accès d'une voiture devant la maison en brique.

☞ M. MAUTALENT demande que l'entretien du cimetière soit prévu rapidement.
Il déplore que les vasques joliment fleuries soient perdues dans les haies non taillées des riverains rue de l'église.

☞ M. COSNARD signale des problèmes de voisinage dans le lotissement « les houx ». Un riverain, allée des hêtres, déverse du désherbant sur la haie de son voisin.

Il demande que les panneaux de signalisation soient nettoyés.

Il constate que les barrières d'accès à la salle polyvalente sont souvent laissées ouvertes.

M. LECAT ajoute qu'il faudrait harmoniser les horaires de fermeture des barrières. Mme BRUNEAU précise qu'il faut dans ce cas mettre des panneaux pour avertir les administrés.

☞ M. LECAT adresse ses remerciements aux agents techniques, M. PILLET Mickaël et M. AUNEY Alexandre pour réfection du cimetière au niveau du columbarium et du jardin du souvenir

M. BRUNET signale que la reprise de 23 concessions est terminée.

M. LECAT signale qu'il est allé voir la famille logée dans une caravane stationnée rue Auguste Ponty, dans le chemin d'accès de M. MAUDUIT, sur le terrain de Mme QUETAUD. Il s'agit d'un couple avec 3 enfants 13/10 et 10 mois. Ils louaient un appartement habitat 76 sur Canteleu, le logement était apparemment insalubre, et ils avaient une dette de 9000 €. Ils n'ont pas été expulsés mais seraient partis d'eux-mêmes. M. BRUNET va prendre contact avec le CCAS de Canteleu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.